

PROFESSIONNELS EN GESTION ET FINANCE S.A.

États Financiers

30 septembre 2019

(Exprimé en Gourdes haïtiennes)

(Avec rapport des auditeurs indépendants)

PROFESSIONNELS EN GESTION ET FINANCE S.A. (PROFIN, S.A.) TABLE DES MATIÈRES 30 SEPTEMBRE 2019

		Page
Rapport des	s auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables	1-3
États financ	iers	
Bilans		4
États du Rés	sultat Net	5
États de l'Év	volution de l'Avoir des Actionnaires	6
États des Fl	ux de Trésorerie	7
Notes aux É	tats financiers	
Note 1	Organisation	8
Note 2	Base de préparation des états financiers	9
Note 3	Principales conventions comptables	10-19
Note 4	Gestion des risques	19-22
Note 5	Liquidités	23
Note 6	Placements, net	23-24
Note 7	Comptes à recevoir, net	25-27
Note 8	Autres actifs	27
Note 9	Achalandage	27-28
Note 10	Immobilisations, net	28
Note 11	Actif incorporel, net	29
Note 12	Fonds reçus – services de placements	29
Note 13	Obligations à payer	29-30
Note 14	Compte à payer – sociétés apparentées	30
Note 15	Autres passifs	31
Note 16	Capital-actions Capital-actions	31-33
Note 17	Incidence de l'adoption IFRS 9	33
Note 18	Revenus	34
Note 19	Salaires et autres prestations de personnel	34
Note 20	Dépenses de fonctionnement et frais de locaux	35
Note 21	Impôt sur le revenu (avantage fiscal)	36
Note 22	Sociétés apparentées	36-37
Note 23	Actifs financiers gérés	38
Note 24	Engagements	38



Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil d'Administration Professionnels en Gestion et Finance S.A. (PROFIN S.A.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Professionnels en Gestion et Finance S.A. (PROFIN S.A.) comprenant le bilan au 30 septembre 2019 et les états du résultat net, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de PROFIN S.A. au 30 septembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Au Conseil d'Administration Professionnels en Gestion et Finance S.A. Page 2

Lors de la préparation des états financiers, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;



Au Conseil d'Administration Professionnels en Gestion et Finance S.A. Page 3

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Leve-Trene Capinet d'Experts-Comptables

MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

7, rue Lechaud, Bourdon Port-au-Prince, Haïti Le 9 décembre 2019

PROFESSIONNELS EN GESTION ET FINANCE S.A. Bilans 30 septembre 2019 et 2018 (Exprimé en Gourdes haïtiennes)

	Notes		2019	2018
ACTIF				
Actif à court terme				
Liquidités	5	G	225,940,724	39,763,015
Placements, net	6		107,437,096	45,139,104
Comptes à recevoir, net	7		51,470,348	11,928,740
Autres actifs	8		6,341,097	10,378,375
Total actif à court terme			391,189,265	107,209,234
Actif à long terme				
Achalandage	9		29,034,330	29,034,330
Immobilisations, net	10		10,180,028	6,727,311
Actif incorporel, net	11		10,821,793	9,028,383
Total actif à long terme			50,036,151	44,790,024
TOTAL ACTIF		G	441,225,416	151,999,258
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES				
Passif à court terme				
Fonds reçus - services de placements	12		152,388,311	16,005,679
Obligations à payer	13		13,837,082	-
Comptes à payer – sociétés apparentées	14		46,846,717	822,278
Autres passifs	15		20,460,759	<u>12,057,892</u>
Total passif à court terme			233,532,869	28,885,849
TOTAL PASSIF			233,532,869	28,885,849
Avoir des actionnaires				
Capital libéré	16		100,000,000	82,295,000
Actions de trésorerie	16		(125,000)	(325,000)
Capital net			99,875,000	81,970,000
Surplus d'apport			114,938,947	60,491,175
Déficit cumulé			(7,927,169)	(20,153,535)
Réserve légale			805,769	805,769
Total avoir des actionnaires			207,692,547	123,113,409
TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		G	441,225,416	151,999,258

PROFESSIONNELS EN GESTION ET FINANCE S.A. États du Résultat Net Exercices terminés les 30 septembre 2019 et 2018 (Exprimé en Gourdes haïtiennes)

	Notes	2019	2018
Revenus	18	G 134,093,861	43,219,803
Charges financières		(3,241,570)	(318,256)
Revenus, net		130,852,291	42,901,547
Dépenses de fonctionnement:			
Charges salariales	19	(62,395,582)	(43,261,515)
Autres dépenses de fonctionnement	20	(29,776,434)	(17,195,998)
Frais de locaux	20	(10,260,054)	(4,610,062)
Amortissement des immobilisations	10	(3,608,275)	(2,396,711)
Amortissement de l'actif incorporel	11	(1,791,442)	(1,296,175)
Total dépenses de fonctionnement		(107,831,787)	(68,760,461)
REVENU (PERTE) OPÉRATIONNEL		23,020,504	(25,858,914)
Autres revenus (dépenses):			
(Perte) gain de change		(6,204,413)	6,757,556
Provisions pour pertes de crédit attendues	7	(224,090)	(169,446)
Autres revenus		422,603	
Total autres revenus (dépenses)		(6,005,900)	6,588,110
REVENU (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT (IMPÔT			
SUR LE REVENU) AVANTAGE FISCAL		17,014,604	(19,270,804)
(IMPÔT SUR LE REVENU) AVANTAGE FISCAL	21	(4,668,866)	6,040,249
REVENU NET (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE		G 12,345,738	(13,230,555)
Revenu net (perte nette) par action équivalente de capital libéré		G 160	(163)

PROFESSIONNELS EN GESTION ET FINANCE S.A. États de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires Exercices terminés les 30 septembre 2019 et 2018 (Exprimé en Gourdes haïtiennes)

	Note		Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Déficit	Réserve légale	Total
Solde au 30 septembre 2017		G	79,675,000	-	52,396,816	(6,922,980)	805,769	125,954,605
Perte nette de l'exercice			-	-	-	(13,230,555)	-	(13,230,555)
Dividendes sur actions privilégiées	16		-	-	(2,087,520)	-	-	(2,087,520)
Rachats d'actions de trésorerie			-	(325,000)	(298,121)	-	-	(623,121)
Ventes d'actions			2,620,000		<u>10,480,000</u>			<u>13,100,000</u>
Total			2,620,000	(325,000)	8,094,359	(13,230,555)	-	(2,841,196)
Solde au 30 septembre 2018		G	82,295,000	(325,000)	60,491,175	(20,153,535)	805,769	123,113,409
Incidence de l'adoption IFRS 9 (note	17)		-	-	-	(119,372)	-	(119,372)
Solde au 30 septembre 2018, redress	sé	G	82,295,000	(325,000)	60,491,175	(20,272,907)	805,769	122,994,037
Revenu net de l'exercice			-	-	_	12,345,738	-	12,345,738
Ventes d'actions ordinaires			15,152,000	-	34,291,612	-	-	49,443,612
Ventes d'actions privilégiées			2,553,000	-	24,270,344	-	-	26,823,344
Dividendes sur actions privilégiées	16		-	-	(4,409,794)	-	-	(4,409,794)
Vente d'actions de trésorerie			-	325,000	480,366	-	-	805,366
Rachats d'actions de trésorerie				(125,000)	(184,756)	<u> </u>		(309,756)
Total			17,705,000	200,000	54,447,772	12,345,738	-	84,698,510
Solde au 30 septembre 2019		G	100,000,000	(125,000)	114,938,947	(7,927,169)	805,769	207,692,547

PROFESSIONNELS EN GESTION ET FINANCE S.A. États des Flux de Trésorerie Exercices terminés les 30 septembre 2019 et 2018 Exprimé en Gourdes haïtiennes)

	Notes		2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Revenu net (perte) (nette) de l'exercice		G	12,345,738	(13,230,555)
Éléments de conciliation du revenu net (perte)				
nette) de l'exercice aux liquidités résultant des				
activités d'exploitation:				
Provision pour pertes de crédit attendues	7		224,090	169,446
Amortissements	10 et 11		5,399,717	3,692,886
Changements dans les éléments d'actif et de passif				
liés aux activités d'exploitation:				
Placements, net			(62,297,992)	(44,421,042)
Comptes à recevoir, net des redressements			(39,885,070)	52,146,799
Fonds reçus – services placements			136,382,641	16,005,679
Comptes à payer – société apparentée			46,024,439	(23,442,516)
Obligations à payer			13,837,082	-
Variations des autres éléments d'actif et de				
passif, net			12,440,144	(9,139,741)
Liquidités utilisées dans des activités d'exploitation			124,470,789	(18,219,044)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations	10		(7,060,992)	(3,035,596)
Acquisition de logiciel			(3,584,852)	(2,547,504)
Liquidités utilisées dans des activités				 -
d'investissement			(10,645,844)	(5,583,100)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Ventes d'actions, net			77,072,313	13,100,000
Rachat d'actions de trésorerie			(309,756)	(623,121)
Dividendes sur actions privilégiées			(4,409,794)	(2,087,520)
Liquidités provenant des activités de financement			72,352,763	10,389,359
Augmentation (diminution) nette des liquidités			186,177,708	(13,412,785)
Liquidités au début de l'exercice			34,535,622	47,292,324
Incidence du change sur les liquidités du début			,,	·- ,= /= /- /- ·
de l'exercice			5,227,394	5,883,476
Liquidités à la fin de l'exercice	5	G	225,940,724	39,763,015

(1) ORGANISATION

Professionnels en Gestion et Finance S.A. (PROFIN S.A.) est une société anonyme qui a reçu l'autorisation d'opérer par décret publié au Moniteur no. 126 en date du 7 juillet 2015. Le siège social de la société est situé au no. 115, Avenue Panaméricaine, Hôtel Oasis, Pétion-ville.

Tel que décrit à la **note 9**, en date du 1^{er} août 2015, la Société a procédé à l'acquisition du fonds de commerce de Profin Entreprise Individuelle.

Le 7 mars 2016, PROFIN a reçu de la Banque de la République d'Haïti un agrément en vue d'opérer comme Société de Promotion des Investissements, conformément aux dispositions de la loi du 14 mai 2012 portant sur les Banques et les Autres Institutions Financières. À ce titre, PROFIN est autorisée à servir comme intermédiaire dans des opérations de placement de valeurs auprès du public comme placeur pour compte, placeur de garantie ou preneur ferme.

En outre, par lettre en date du 18 juillet 2018, la Banque de la République d'Haïti a également établi que PROFIN, en vertu de son autorisation de fonctionnement, est habilitée à fournir les services suivants pour le compte de sa clientèle:

- a. la tenue de compte-conservation d'instruments financiers et les services accessoires comme la tenue de compte d'espèces correspondant à ces instruments financiers ou la gestion de garanties financières;
- b. l'octroi de crédits ou de prêts à un investisseur pour lui permettre d'effectuer une transaction qui porte sur un instrument financier (compte de marge);
- c. la fourniture de conseils aux entreprises en matière de structure de capital et de questions connexes ainsi que la fourniture de conseils et de services en matière de fusions et de rachat d'entreprises;
- d. la recherche en investissements et l'analyse financière ou toute autre forme de recommandation générale concernant les transactions sur instruments financiers;
- e. les services liés à la prise ferme;
- f. les services de change lorsque ceux-ci sont liés à la fourniture de services d'investissement;
- g. les services et activités assimilables à des services d'investissement ou à des services connexes.

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

(a) Cadre de préparation des états financiers

Les états financiers de Professionnels en Gestion et Finance S.A. ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 20 février 2020.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ci-joints sont présentés sur la base du coût historique.

(c) Monnaie de présentation

Les états financiers ci-joints sont présentés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Société.

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers, en accord avec les IFRS, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents des estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révision d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés. Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Note 6	Placements
Note 7	Comptes à recevoir
Note 8	Avantage fiscal
Note 9	Achalandage
Note 10	Immobilisations
Note 11	Actif incorporel.

De l'avis de la Direction, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliqués de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les états financiers ci-joints. Comme il est permis par les dispositions transitoires de IFRS 9, la Société n'a pas retraité les états financiers comparatifs pour traiter de l'incidence de ce principe sur la dépréciation des actifs financiers. Cette incidence est reportée aux bénéfices non répartis (note 17). Au 1er octobre 2018, la Société a modifié la présentation de certaines rubriques du bilan et de l'état du résultat net, et certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes aux taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état du résultat net.

Les transactions effectuées en monnaies étrangères sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état du résultat net.

(b) Dépréciation des actifs financiers

En accord avec les exigences de IFRS 9, la Société applique depuis le 30 septembre 2018 une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les instruments de capitaux propres, gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global, ainsi que les instruments de créances gardés à la juste valeur par le biais du résultat net, ne sont pas sujets à dépréciation.

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Société qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit
- La durée de vie des actifs financiers
- L'intégration de certaines informations prospectives
- Les prévisions concernant le contexte actuel (ie: changements au niveau des conditions macroéconomiques, telles que l'inflation, le taux de change de la gourde par rapport au dollars US, les taux d'intérêts et le Produit Intérieur brut).

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) <u>Dépréciation des actifs financiers (suite)</u>

La Direction doit donc exercer un niveau de jugement important pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture.

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

- Phase 1 Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration significative de crédit (moins de 31 jours de retard). Les comptes à recevoir comptabilisés au coût amorti (note 7) sont considérés dans cette catégorie. Les pertes de crédit attendues pour cette catégorie sont comptabilisées pour les 12 mois à venir.
- Phase 2 Les actifs financiers précités pour lesquels il y a une détérioration du crédit depuis la comptabilisation initiale sont considérés comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers 31-90 jours de retard sont considérés dans cette catégorie. Les pertes de crédit attendues pour cette catégorie sont comptabilisées pour la durée de vie de ces actifs financiers.
- Phase 3 Les actifs financiers qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les pertes de crédit attendues pour cette catégorie sont aussi comptabilisées pour la durée de vie de ces actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquelles la Société a épuisé tous les recours légaux et autres, sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

Si la notation du risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet instrument à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) <u>Dépréciation des actifs financiers (suite)</u>

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de Défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimée.
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représente le pourcentage non sécurisé de l'ECD, elle prend en considération le montant net des garanties récupérables.
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représente le montant principal et des intérêts.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans la provision pour pertes de crédit attendues à l'état du résultat net.

(c) <u>Détermination de la juste valeur</u>

IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet, qui comporte trois niveaux.

- Les données d'entrée de Niveau 1 qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.
- Les données d'entrée de Niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de Niveau 1 qui sont observables directement ou indirectement. Ils comprennent les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs, pour des actifs identiques ou similaires.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(c) Détermination de la juste valeur (suite)

- Les données d'entrée de Niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur, seulement dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles.

La juste valeur d'un actif correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme IFRS 13 considère le marché principal comme le marché sur lequel on observe le volume et le niveau d'activité les plus élevés et le marché le plus avantageux comme le marché qui maximise le montant qui serait reçu ou minimise le montant qui serait payé, pour la transaction en question en l'absence de marché principal.

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (Niveau I). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (Niveau 2)

(d) <u>Liquidités</u>

Les liquidités sont comptabilisées au coût et comprennent les valeurs d'encaisse et des comptes courants gardés dans des banques locales.

Les liquidités comprennent des fonds reçus de clients pour les comptes de gestion de portefeuille. Ces fonds gardés en banque, sont en attente d'affectation et ne sont pas utilisés pour financer les activités de la Société.

e) <u>Placements</u>

À leur comptabilisation initiale, la Société procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net selon les catégories définies par IFRS 9.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

d) Placements (suite)

i) <u>Au coût amorti</u>. Ces placements correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ils sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif; les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers. Ces placements sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues.

Les gains et les pertes réalisés lors de leur vente, sont imputés à l'état du résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

Aux 30 septembre 2019 et 2018, la Société n'avait pas de placement au coût amorti.

ii) Juste valeur par le biais du résultat net. Ces placements consistent en des obligations (note 6) acquises pour revente dans des sociétés locales qui sont comptabilisés à leur juste de valeur, par le biais du résultat net. Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les revenus d'intérêts de dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état du résultat net ainsi que les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres.

e) Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir sont comptabilisés au coût amorti déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les comptes à recevoir sont en général à très court terme.

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues sur les comptes à recevoir, conformément à ce qui est décrit à la **note 3 b**.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

e) Comptes à recevoir (suite)

La provision pour pertes de crédit attendues apparaissant à l'état du résultat net représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, net, radiations, et de l'effet de change résultant de la réévaluation de provisions exprimées en dollars.

Les comptes à recevoir sont radiés lorsque toutes les activités de recouvrement possible ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sources. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées à l'état du résultat net.

f) Achalandage

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'achat pur et simple. Le prix d'acquisition est alloué aux actifs et passifs identifiables acquis en fonction de leur juste valeur.

L'achalandage représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. L'achalandage n'est pas amorti en accord avec les prescrits de IFRS 3. L'achalandage doit subir un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable aurait subi une dépréciation.

À la date de ces états financiers, il n'y a pas de baisse de valeur de l'achalandage.

g) <u>Immobilisations</u>

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. À l'exception des immobilisations en cours et des améliorations locatives, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile. Les immobilisations en cours seront amorties sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés. Les améliorations locatives sont amorties sur le moindre de la durée de vie utile ou la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

g) <u>Immobilisations (suite)</u>

Les taux d'amortissement en vigueur sont comme suit:

Matériel informatique	25%
Améliorations locatives	25%
Matériel roulant	20%
Équipements de bureau	20%
Matériel et mobilier de bureau	20%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées alors que les frais d'entretien et de réparations sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état du résultat net.

h) Actif incorporel

L'actif incorporel représente les coûts d'acquisition du logiciel. Ces coûts sont amortis sur leur durée de vie estimable de 7 ans. La durée de vie du logiciel est revue à chaque fin d'exercice pour déterminer tout indice de perte de valeur.

i) Obligations à payer

Les obligations à payer constituent des passifs financiers initialement enregistrés à leur juste valeur, net des coûts de transactions directement attribuables à l'émission de chaque instrument et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux effectif. La juste valeur de ces instruments financiers est assimilable à la valeur aux livres puisque les taux d'intérêts sont indexés au taux du marché.

Les frais d'intérêts payés sur ces titres sont comptabilisés au poste de charges financières de l'état du résultat net.

i) Capital-actions

Le capital-actions est composé d'actions ordinaires et d'actions privilégiées reflétées à leur valeur nominale. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

j) <u>Capital-actions (suite)</u>

Les dividendes sur les actions ordinaires sont enregistrés lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, contre les bénéfices non répartis.

Les dividendes sur les actions privilégiées sont enregistrés selon les clauses statutaires contre les bénéfices non répartis. Cependant, le solde de ce poste étant négatif, la Direction a pris la décision d'enregistrer les dividendes fixes sur les actions privilégiées comme des dividendes en capital en affectant le surplus d'apport (note 3m).

k) Réserve légale

Conformément à la Loi sur les sociétés haïtiennes anonymes, la réserve légale est constituée d'un prélèvement de 10% sur le revenu avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré.

I) Revenu (perte) net par action ordinaire

Le revenu (perte) net par action ordinaire est calculé en divisant le revenu net ou la perte nette attribuable aux actions ordinaires par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

m) Surplus d'apport

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. Ce dernier est diminué, lors de l'achat d'actions de trésorerie, de l'excédent de la valeur de rachat par rapport à la valeur nominale des actions rachetées, jusqu'à épuisement de ce compte, puis aux bénéfices non répartis. Le surplus d'apport est également affecté par les dividendes en capital sur les actions privilégiées (note 3j).

n) Revenus

Les revenus consistent en: primes de succès, services en Conseil et en mission d'accompagnement, commissions diverses relatives à la gestion des portefeuilles de placements. Ils sont enregistrés à l'état des résultats.

Les commissions récurrentes pour la gestion du portefeuille sont chargées périodiquement aux clients. Les montants à recevoir en fin d'exercice sont présentés net des montants dus non encore alloués sur ces comptes.

Ces revenus sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

o) Impôts sur le revenu (avantage fiscal)

Les impôts sur le revenu (avantage fiscal) comprennent les impôts courants et les impôts reportés, et sont calculés sur la base du revenu (perte) avant impôts.

Les impôts courants (avantage fiscal) sont calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer ou à recevoir.

Les impôts reportés, provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés, lorsqu'applicable, dans les autres éléments d'actif ou de passif.

En vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu, les pertes pour fins fiscales peuvent être reportées contre des profits futurs sur une période n'excédant pas cinq ans. Puisque la Direction croit pouvoir utiliser les pertes fiscales dans les délais prescrits, l'avantage fiscal résultant de ces pertes est comptabilisé aux autres éléments d'actif (note 8).

p) Actifs financiers gérés

PROFIN S.A. gère certains actifs financiers pour le compte d'investisseurs (note 23). Ces actifs financiers ainsi que les revenus ou pertes qui en découlent ne sont pas inclus dans les états financiers de Profin S.A. puisque ces actifs demeurent la propriété des investisseurs individuels. Chaque investisseur autorise les transactions effectuées sur son compte, demeure maitre de ses décisions à l'égard des investissements et assure les risques financiers liés à ces investissements.

q) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

La Société a appliqué au cours de cet exercice le volet de dépréciation des instruments financiers en accord avec IFRS 9. L'incidence de l'adoption de cette norme est reflétée à la **note 17**.

Pour la Société, la transition à IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante.

À la date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais n'étaient pas encore en vigueur en date du 30 septembre 2019. Elles n'ont pas été prises en considération dans la préparation de ces états financiers de la Société.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

q) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application (suite)

La Direction estime cependant que l'application de la norme modifiée **IFRS 16** portant sur les contrats de location en vigueur à partir de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2019 pourrait avoir une incidence sur les états financiers de la Société à partir de l'exercice terminé le 30 septembre 2020.

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme IFRS 17 Contrats d'Assurance qui remplace l'actuelle norme IFRS 4. Cependant, l'IASB a provisoirement décidé de reporter la date d'entrée en vigueur de l'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

(4) GESTION DES RISQUES

La Société PROFIN S.A. est dirigée par un Conseil d'Administration de sept membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire ou autoriser tout acte et opération relatifs à son objet ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Outre la participation aux réunions mensuelles du Conseil d'Administration, les membres se répartissent différentes tâches au sein de comités, dont le Comité Exécutif qui est chargé de la validation des risques de contrepartie et des décisions opérationnelles importantes. Il approuve notamment les transactions commerciales importantes ou celles présentant des risques particuliers et la tarification en vigueur. Il assure également le suivi des projets en cours, les questions liées aux ressources humaines, la révision des rapports de gestion et de veille de marché. Un comité d'Audit et Gestion des Risques (CAGR) a été mis en place. Il est composé de membres du Conseil d'Administration et d'actionnaires non impliqués dans la gestion de l'entreprise qui sont dotés d'une expérience en matière de finance, de comptabilité et de vérification.

Le CARGR a comme responsabilité principale d'assurer une surveillance active des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et la mise en œuvre de programme, de politiques et de procédures conçus pour répondre aux divers risques de conformité et de réglementation auxquels la société est confrontée, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des avoirs illicites (AML).

L'exécution de la stratégie définie par le Conseil d'Administration relève du Directeur Général qui est assisté par un Comité de Direction regroupant le Directeur Commercial, le Directeur Financier et le Directeur Administratif.

Parmi les risques financiers que la Société doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit et de marché incluant les risques de change et de taux d'intérêts.

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Le risque de liquidités se manifesterait si la Société ne disposait pas de liquidités suffisantes pour faire face, au moment approprié, à ses obligations.

Aux 30 septembre 2019 et 2018, la majorité du passif de la Société est à court terme à l'exception en 2019 des obligations à payer (tranche 36 mois totalisant G 935,387 **note 13**).

Aux 30 septembre 2019 et 2018, le ratio des liquidités sur les passifs financiers est de 0.97 et 1.38.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Société.

Aux 30 septembre, le plafond d'exposition de la Société au risque de crédit est comme suit:

		2019	2018
Comptes de banque (note 5)	G	225,940,724	39,763,015
Placements (note 6)		107,437,096	45,139,104
Comptes à recevoir (note 7)		51,470,348	11,928,740
	G	384,848,168	96,830,859

- i) Les institutions financières avec lesquelles la Société traite sont des institutions financières importantes. De l'avis de la Direction, il n'y a pas de risque de crédit lié à ces institutions.
- ii) Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats réels ou anticipés, de la société émettrice du titre. La Direction considère le risque sur les obligations détenues pour revente comme modéré. Les informations financières sur ces institutions sont revues périodiquement par la Direction afin de déterminer la validité de ces placements.
- iii) La Direction suit de près l'évolution des contrats et les comptes à recevoir qui sont analysés régulièrement. La Direction s'assure que les comptes à recevoir sont adéquatement provisionnés, lorsque nécessaire.

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché comprend principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts.

Risque de change

Le risque de change résulte d'écarts entre la valeur de l'actif monétaire détenu en devises et celle du passif monétaire libellé dans les mêmes devises, résultant en une position longue ou courte qui pourrait exposer la Société à des pertes importantes de change en cas de variation défavorable du cours de la gourde par rapport à ces devises. Les transactions commerciales de la Société sont libellées principalement en dollars US.

La gestion du risque de change est assurée à travers un suivi des tendances du taux de change dans le but d'évaluer l'exposition de la Société et d'ajuster la trésorerie en devises en conséquence.

Aux 30 septembre, les positions de change étaient comme suit:

<u>30 septembre 2019</u>

		Gourdes	Dollars	Total
Liquidités	G	115,660,377	110,280,347	225.940.724
Placements, net		106,597,250	839,846	107,437,096
Comptes à recevoir, net		11,350,642	40,119,706	51,470,348
Total des actifs financiers		233,608,269	151,239,899	384,848,168
Fonds reçus - services de				
placements		71,839,788	80,548,523	152,388,311
Obligations à payer		-	13,837,082	13,837,082
Comptes à payer – sociétés		-	46,846,717	46,846,717
apparentées				
Autres passifs		13,201,384	7,259,375	20,460,759
Total des passifs financiers		85,041,172	148,491,697	233,532,869
Position longue	G	148,567,097	2,748,202	151,315,299

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de change (suite)

30 septembre 2018

		Gourdes	Dollars	Total
Liquidités	G	24,089,569	15,673,446	39,763,015
Placements, net		45,139,104	-	45,139,104
Comptes à recevoir, net		6,072,908	5,855,832	<u>11,928,740</u>
Total des actifs financiers		75,301,581	21,529,278	96,830,859
Comptes à payer – société apparentée		_	822,278	822,278
Fournisseurs à payer		-	618,740	618,740
Taxes à payer		4,658,813	<u>-</u>	4,658,813
Fonds reçus - services de placements		16,005,679	-	16,005,679
Autres passifs		1,802,374	4,977,965	6,780,339
Total des passifs financiers		22,466,866	6,418,983	28,885,849
Position longue	G	52,834,715	15,110,295	67,945,010

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollars US, la position de change en dollars US convertis résulterait en un gain ou une perte de change de G 29 mille et G 215 mille aux 30 septembre 2019 et 2018 respectivement, selon le cas.

Les taux de change du dollar US par rapport à la gourde étaient de **93.3162 et 69.9774** aux 30 septembre 2019 et 2018 respectivement.

Risques de taux d'intérêts

Au 30 septembre 2019, le risque de taux d'intérêts est relativement faible et est lié aux obligations en dollars à taux fixe de 2% à 3.5% totalisant G 13,837,082 (note 13) et les effets à payer à court terme à CIC (note 14) à taux fixe de 6.5%.

Risques de capitaux propres

Les fonds propres regroupent le capital - actions, le surplus d'apport et le déficit. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Société est soucieuse de garantir à ses actionnaires un retour au capital satisfaisant tout en n'affectant pas la capacité de la Société à assumer son développement futur.

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités sont maintenues dans des comptes détenus dans des banques locales et étrangères, et sont comme suit:

		2019	2018
Comptes d'exploitation			
En gourdes	G	35,862,005	6,275,761
En dollars US – compte local		29,754,453	6,102,201
En dollars US – compte à l'étranger		2,982,248	5,287,607
		<u>68,598,706</u>	<u>17,665,569</u>
Comptes de gestion de portefeuille			
En gourdes		79,798,372	17,813,808
En dollars US		<u>77,543,646</u>	4,283,638
		157,342,018	22,097,446
TOTAL LIQUIDITÉS	G	225,940,724	39,763,015

Les comptes de banque locaux ne sont pas porteurs d'intérêts, et les comptes de banque à l'étranger portent des intérêts de 0.10%/an en 2019 et 0.25%/an en 2018.

Les comptes de gestion de portefeuille représentent les fonds reçus de clients, qui n'ont pas encore été affectés à des placements spécifiques.

(6) PLACEMENTS, NET

Aux 30 septembre, les placements sont composés d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net, et sont comme suit:

		2019	2018
Obligations en gourdes indexées en dollars US:			
Obligations sur 3 ans	G	50,925,000	34,250,000
Obligations sur 5 ans		18,952,000	8,500,000
Obligations sur 7 ans		8,219,000	-
Variation TMA (a)		25,515,229	<u>1,671,042</u>
		103,611,229	<u>44,421,042</u>
Obligations en dollars US :			
Obligations sur 10 ans		839,846	-
TOTAL PLACEMENTS	G	104,451,075	44,421,042
Intérêts à recevoir		2,986,021	718,062
TOTAL PLACEMENTS ET INTÉRÊTS A RECEVOIR	G	107,437,096	45,139,104

(6) PLACEMENTS, NET (SUITE)

Les modalités de ces obligations sont comme suit :

		2019	2018
Obligations en gourdes de Caribbean Bottling			
Compagny S.A. indexées au dollars US :			
Obligations	G	50,925,000	34,250,000
Taux d'intérêts		6.65%	6.65%
Échéance		30/9/2021	1 ^{er} /7/2021
Obligations	G	18,952,000	8,500,000
Taux d'intérêts		7.85%	7.85%
Échéance		30/9/2023	1 ^{er} /9/2023
Obligations	G	8,219,000	-
Taux d'intérêts		8.35%	-
Échéance		30/6/2025	-
Variation TMA		25,515,229	1,671,042
TOTAL PLACEMENTS		103,611,229	44,421,042
Obligations en dollars US de Société			
Immobilière et Financière (SIF):			
Obligations	G	839,846	-
Taux d'intérêts		6.50%	-
Échéance		30/9/2028	-
TOTAL PLACEMENTS, NET		104,451,075	44,421,042

- (a) Ces obligations sont indexées par rapport au dollar américain. Ainsi, les flux financiers sont assujettis à un coefficient d'indexation établi à partir du TMA (Taux Moyen d'Acquisition) établissant la variation du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain entre la date de souscription et les différentes dates de paiement. Les intérêts sur ces obligations sont payables semestriellement.
 - La variation TMA représente un ajustement de change des obligations au taux du dollar US en fin d'exercice. Cette composante de change est incluse dans le rendement financier (note 18) aux revenus.
- (b) Les obligations de la Société Immobilière et Financière, S.A. (SIF) sont sur 10 ans. Elles sont des obligations subordonnées cessibles, transférables et couponnables émises en dollars américains. Les intérêts sur ces obligations sont payables trimestriellement.

(7) COMPTES À RECEVOIR, NET

Aux 30 septembre, les comptes à recevoir sont comme suit:

		2019	2018
Comptes à recevoir – apparentés (i)	G	34,966,785	1,755,802
Primes de succès à recevoir (ii)		10,100,369	2,475,082
Comptes à recevoir clients		5,152,921	4,100,056
Avances sur portefeuille (iii)		1,229,875	3,050,000
Comptes à recevoir - employés (iv)		363,860	61,483
Autres		-	486,317
TOTAL COMPTES À RECEVOIR, NET	G	51,813,810	11,928,740
Provision pour perte de crédit attendue		(343,462)	-
TOTAL COMPTES À RECEVOIR, NET		51,470,348	11,928,740

La provision pour pertes de crédit attendues sur les comptes à recevoir a enregistré les mouvements suivants:

		2019	2018
Solde début de l'exercice	G	-	-
Incidence de l'application IFRS 9 (note 17)		119,372	-
Pertes de crédit attendues de l'exercice		224,090	169,446
Radiations de l'exercice		<u> </u>	(169,446)
Solde à la fin de l'exercice	G	343,462	-

(i) Les comptes à recevoir des sociétés apparentées aux membres du Conseil d'Administration de PROFIN S.A. sont des montants facturés en dollars à différentes sociétés comme suit (note 20):

		2019	2018
Caribbean Investor Capital (CIC) (a)	G	19,352,891	97,548
Pro Capital Limited (b)		13,857,456	-
ProCroissance, S.A. (c)		1,460,026	-
NAOS, S.A. (d)		296,412	-
FONDACTION (e)		<u>-</u>	<u>1,658,254</u>
	G	34,966,785	1,755,802

a) Au 30 Septembre 2019, le compte à recevoir de CIC, S.A. comprend principalement: des honoraires pour des services de conseil et d'assistance G 7,346,131; des primes de succès de 2% pour la levée de capitaux effectuée de G 9,238,304; des débours effectués par ProFin, S.A., pour la structure légale de Fondaction pour le compte de CIC S.A. de G 1,105,610 et des autres services divers à recevoir pour G 1,662,846.

(7) COMPTES À RECEVOIR, NET (SUITE)

- b) Pro Capital Limited est une société étrangère basée en Jamaïque et qui est une filiale à 100% de CIC, S.A. (Haiti). Le montant à recevoir de cette société représente une prime de succès de 3% facturée dans le cadre de l'acquisition par Pro Capital Limited de 50,000 actions de CIC, S.A. à travers ProFin. Au 30 septembre 2019, le gain correspondant est enregistré aux revenus et le montant à recevoir s'élève à US\$ 148,500, inclus la TCA.
- c) Pro Croissance S.A. est une société haïtienne en cours de formation. La vocation de cette société sera de reprendre les activités de conseil en gestion de ProFin, S.A. et de mutualiser des services transverses au niveau du groupe. Le montant à recevoir représente les débours effectués dans le cadre de la création de cette société.
- d) NAOS S.A. est une nouvelle société haïtienne qui sera une filiale de ProFin, S.A. à 100%. Cette filiale aura la vocation d'être un vecteur opérationnel pour la gestion des portefeuilles de placements. Au 30 septembre 2019, le capital de NAOS S.A. est détenu par des tiers, membres du Conseil d'Administration de ProFin S.A. qui vont céder ces actions à la société. Le montant à recevoir représente une avance sur la transaction qui sera effectuée au cours du prochain exercice.
- e) Au 30 septembre 2018, le compte à recevoir de Fondaction comprenait les débours effectués par ProFin, S.A. dans la cadre de la mise en place de Fondaction conçue avec l'objectif de contribuer à l'avancement de la communauté à travers une démarche participative du secteur privé.
 - Au 30 Septembre 2019, la forme juridique de cette structure, initialement prévue comme une société anonyme, a été changée pour devenir une fondation. Ce compte à recevoir en dollars a donc été considéré après réévaluation comme un don de ProFin, S.A. et pour 50% de sa valeur totalisant G 1,104,790 (US\$ 11,848) et le reste comme un compte à recevoir de CIC, S.A. qui assume 50%.
- ii) Les primes de succès à recevoir comprennent des primes sur les obligations souscrites à travers ProFin pour le compte de la BRH, la Caribbean Bottling Company et la Société Immobilière et Financière. Ces primes sont calculées à partir d'un pourcentage fixe déterminé dans les contrats avec ces institutions.

(7) COMPTES À RECEVOIR, NET (SUITE)

(iii) Les avances sur portefeuille sont accordées aux clients qui détiennent des placements à travers ProFin et qui ne souhaitent pas liquider les instruments avant maturité. Ces avances sont accordées sur de courtes durées (60-90 jours) et ne sont pas porteuses d'intérêts mais des frais fixes sont chargés en fonction du montant. Ces avances sont garanties par le portefeuille de placements des clients.

En 2018, une avance de G 1,000,000 avait été accordée à un membre du conseil dans les conditions normales des affaires (note 22).

(iv) Les comptes à recevoir - employés ne portent pas d'intérêts.

(8) AUTRES ACTIFS

Aux 30 septembre, les autres actifs sont comme suit:

		2019	2018
Avantage fiscal (note 21)	G	5,333,442	10,002,308
Frais payés d'avance		428,979	331,925
Taxes payées d'avance		380,149	
Dépôt de garantie		6,250	6,250
Autres		192,277	37,892
TOTAL AUTRES ACTIFS	G	6,341,097	10,378,375

(9) ACHALANDAGE

Tel que documenté dans l'accord de cession daté du 1^{er} août 2015, la Société a procédé à l'acquisition du fonds de commerce de PROFIN Entreprise Individuelle pour un prix de US\$ 500,000.

L'excédent du prix d'acquisition total de G 27,608,707 sur l'actif net ajusté négatif de (G 1,425,623), soit G 29,034,330, a été comptabilisé comme achalandage.

L'achalandage n'est pas amorti comptablement selon les principes décrits à la (note 3 f) mais est évalué pour perte de valeur chaque année. Il est cependant amorti pour fins fiscales à un taux de 5% tel que permis par le décret de l'impôt sur le revenu. L'avantage fiscal résultant de l'amortissement de l'exercice de G 1,451,715 totalise G 435,514 (note 21).

(9) ACHALANDAGE (SUITE)

Le solde de l'achalandage, net de l'amortissement fiscal est comme suit:

	Achalandage coût initial	Amortissement fiscal cumulé 30/9/18	Amortissement fiscal de l'exercice	Amortissement fiscal cumulé 30/9/19	Achalandage net de l'amortissement fiscal
G	29,034,330	(4,604,250)	(1,451,715)	(6,055,965)	22,978,365

(10) <u>IMMOBILISATIONS, NET</u>

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

		Solde		Solde
		30/09/18	Acquisitions	30/09/19
Matériel informatique	G	3,525,048	1,299,674	4,824,722
Améliorations locatives		2,155,408	1,405,562	3,560,970
Matériel roulant		2,003,571	-	2,003,571
Équipements de bureau		1,651,542	1,352,450	3,003,992
Matériel et mobilier de bureau		2,983,454	2,474,855	5,458,309
Aménagements en cours			528,451	<u>528,451</u>
	G	12,319,023	7,060,992	19,380,015

L'amortissement cumulé a ainsi évolué:

		Solde		Solde
		30/09/18	Amortissement	30/09/19
Matériel informatique	G	1,563,791	1,076,367	2,640,158
Améliorations locatives		1,497,254	753,226	2,250,480
Matériel roulant		660,207	400,714	1,060,921
Équipements de bureau		767,559	466,612	1,234,171
Matériel et mobilier de bureau		1,102,901	<u>911,356</u>	<u>2,014,257</u>
		5,591,712	3,608,275	9,199,987
Immobilisations, net	G	6,727,311		10,180,028

(11) ACTIF INCORPOREL, NET

L'actif incorporel inclut les coûts investis pour l'acquisition du logiciel informatique. Ce poste a ainsi évolué:

		2019	2018
Coût	G	15,205,585	9,073,229
Logiciel en cours		<u> </u>	<u>2,547,504</u>
	G	15,205,585	11,620,733

L'amortissement sur cet actif incorporel a ainsi évolué:

		2019	2018
Solde au début de l'exercice	G	(2,592,350)	(1,296,175)
Amortissement de l'exercice		<u>(1,791,442</u>)	<u>(1,296,175</u>)
Solde à la fin de l'exercice		(4,383,792)	(2,592,350)
ACTIF INCORPOREL, NET	G	10,821,793	9,028,383

(12) <u>FONDS REÇUS – SERVICES DE PLACEMENTS</u>

Ce compte comprend des fonds reçus en gourdes de clients et qui sont en attente d'affectation dans les produits financiers. Aux 30 septembre 2019 et 2018 des montants de G 37,678,378 et G 13,186,578 concernent une société apparentée, Caribbean Investor Capital S.A. (CIC) (note 22). Ces fonds ne génèrent pas d'intérêts.

(13) OBLIGATIONS À PAYER

Le 1^{er} septembre 2019, Profin S.A. a procédé à l'émission d'obligations en dollars américains, comme autorisé par l'Assemblé Générale, avec des dates de maturité allant de 3 à 36 mois.

(13) OBLIGATIONS À PAYER (SUITE)

Aux 30 septembre, les obligations à payer en dollars US sont comme suit:

		2019	2018
Obligations à payer – 3 mois	G	5,607,869	-
Obligations à payer – 6 mois		1,869,660	-
Obligations à payer – 12 mois		5,424,166	-
Obligations à payer – 36 mois		935,387	-
TOTAL OBLIGATIONS À PAYER	G	13,837,082	-

Les intérêts sont payables trimestriellement et les taux d'intérêts sur ces obligations varient entre 2.0% et 3.5% en fonction de la maturité et des montants.

(14) COMPTES À PAYER – SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Aux 30 septembre, les comptes à payer - sociétés apparentées (note 22) comprennent:

		2019	2018
Effet à payer CIC, S.A. (a)	G	46,683,027	-
Compte à payer à CIC (b)		-	822,278
Compte à payer – apparenté (c)		163,690	-
COMPTES À PAYER – SOCIÉTÉS APPARENTÉES	G	46,846,717	822,278

- (a) Cet effet à payer représente une avance accordée par Caribbean Investor Capital, S.A. (CIC) le 28 décembre 2018 pour un montant de US\$ 500,000. Il porte un taux d'intérêt annuel de 6.5%/an avec une durée de 3 mois renouvelable. Les intérêts courus sont rajoutés au montant de l'effet.
- (b) Au 30 septembre 2018, ce poste représente les fonds reçus en dollars dans le cadre de la levée de fonds pour CIC. Les montants nets des commissions gagnés ont été remisés à CIC.
- (c) Ces montants représentent des dépenses encourues par un membre du Conseil pour le compte de Profin S.A.

(15) AUTRES PASSIFS

Aux 30 septembre, les autres passifs sont comme suit :

		2019	2018
Taxes à payer	G	12,128,285	4,658,813
Boni à payer		3,611,131	1,802,374
Honoraires professionnels à payer		2,314,242	1,823,618
Fournisseurs à payer		1,334,002	618,740
Revenus différés – services		644,502	1,864,897
Autres		428,597	1,289,450
TOTAL AUTRES PASSIFS	G	20,460,759	12,057,892

(16) CAPITAL-ACTIONS

Suite à une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 décembre 2017 et tel que publié dans Le Moniteur du 7 septembre 2018, le capital social autorisé de la Société fixé à G 100,000,000 est composé de 100,000 actions d'une valeur nominale de G 1,000 chacune comme suit :

- 50,000 actions ordinaires de classe A incluant les 100 actions du capital social initial disposant de deux droits de vote chacune
- 50,000 actions ordinaires de classe B disposant d'un droit de vote chacune
- Actions privilégiées de classe C tirées des 50,000 actions de classe B ne disposant pas de droit de vote.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a également approuvé certaines modifications aux statuts de la Société, tel que publié au Moniteur no.158 du 7 septembre 2018. Ces modifications apportent certaines précisions au niveau des actions de classe C, tel que reporté ci-après.

(16) <u>CAPITAL-ACTIONS (SUITE)</u>

Aux 30 septembre, le capital libéré était comme suit :

		2019	2018
Capital autorisé :			
Actions ordinaires :			
50,000 actions de classe A	G	50,000,000	50,000,000
34,827 en 2019 et 37,380 en 2018 actions de classe B		34,827,000	37,380,000
		84,827,000	87,380,000
Actions privilégiées :			
10,760 actions en 2019 et 10,000 actions en 2018 de classe			
C série 1 au taux de dividendes annuels de 7.5%		10,760,000	10,000,000
payable en dollars.			
1,990 actions en 2019 et 2,620 actions en 2018 de classe		1,990,000	2,620,000
C série 2 et 2.1 au taux de dividendes annuels de 7.5%			
payable en gourdes			
2,373 actions de classe C série 3 au taux de dividendes			
annuels de 6.25% payable en dollars		2,373,000	-
50 actions de classe C série 4 au taux de dividendes			
annuels de 5.75% payable en dollars		50,000	
		<u> 15,173,000</u>	12,620,000
Total capital autorisé	G	100,000,000	100,000,000
Capital non libéré :			
Actions ordinaires :			
125 actions de classe A en 2018	G	-	(125,000)
17,580 actions de classe B en 2018			(17,580,000)
Total capital non libéré	G	-	(17,705,000)
Capital libéré :			
Actions ordinaires :			
50,000 actions de classe A en 2019, 49,875 actions en 2018	G	50,000,000	49,875,000
34,827 actions en 2019 et 19,800 actions de classe B en 2018		34,827,000	19,800,000
		84,827,000	69,675,000
Actions privilégiées :			
15,173 actions de classe C en 2019 et 12,620 actions en 2018		15,173,000	12,620,000
Total capital libéré	G	100,000,000	82,295,000
Action de trésorerie			

(16) CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

Les actions privilégiées de classe C génèrent des dividendes annuels payables semestriellement à des taux de 7.5% (série 1 et série 2), 6.5% (série 2.1), 6.25% (série 3) et 5.75% (série 4) par année sur la valeur investie et ne sont pas cessibles. Les actions de classe C sont assorties d'une période de réserve; durant cette période, l'émetteur pourra à la discrétion du Conseil d'Administration les convertir, en tout ou en partie, en actions de classe B.

Au cours de l'exercice 2018, la Direction a pris la décision de payer les dividendes prioritaires dus en octobre 2017 et avril 2018 sur les actions privilégiées de classe C à titre de dividendes sur capital, soit un retour sur capital totalisant G 2,087,520 comptabilisé en déduction du surplus d'apport de G 22,085,796 comptabilisé initialement sur cette classe d'actions.

Au 30 septembre 2019, les dividendes payés sur les actions prioritaires de classe C totalisent G 4,409,794 et sont comptabilisés en déduction du surplus d'apport de G 24,270,344 sur cette classe d'action.

La Direction a pris la décision de convertir ses actions de classe C en classe B au cours du prochain exercice.

(17) INCIDENCE DE L'ADOPTION DE IFRS 9

L'incidence du volet de dépréciation des actifs financiers relatif à l'adoption de IFRS 9 est comme suit.

	Provision initiale selon IAS 39 tel que reflété antérieurement aux états financiers du 30 septembre 2018	Ajustements aux bénéfices non répartis	Provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 tel que reflété aux états financiers redressés en date du 30 septembre 2018
BILAN:			
Comptes à recevoir (note 7)	-	119,372	119,372
TOTAL	-	119,372	119,372

Note: L'effet de l'impôt sur le revenu sur les ajustements n'a pas été considéré.

(18) REVENUS

Les revenus de l'exercice sont comme suit :

		2019	2018
Commissions de souscriptions sur instruments financiers	G	58,953,922	19,647,028
Rendement financier des obligations (note 6)		25,273,450	2,389,105
Commissions de gestion		18,549,871	7,913,239
Services de conseil et accompagnement		11,457,338	6,811,983
Frais d'engagement – contrats de services		11,430,577	4,881,199
Gain sur ventes de devises		6,704,340	-
Autres frais de transactions		1,724,363	1,577,249
	G	134,093,861	43,219,803

(19) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit :

		2019	2018
Salaires	G	38,409,087	26,353,236
Autres avantages sociaux		13,771,488	9,805,939
Boni		4,115,657	2,264,511
Fonds de retraire – ONA		3,468,777	2,754,413
Assurances		1,214,312	875,322
Taxes		1,040,348	721,214
Autres		375,913	486,880
TOTAL SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS			
DE PERSONNEL	G	62,395,582	43,261,515

(20) <u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET FRAIS DE LOCAUX</u>

Les dépenses de fonctionnement ainsi que les frais de locaux sont comme suit :

		2019	2018
Honoraires professionnels	G	11,573,696	3,916,846
Jetons de présence		5,574,114	3,761,653
Autres dépenses du Conseil d'Administration		1,596,049	559,521
Dons et gratifications (a)		1,200,335	159,089
Communications		1,073,635	505,604
Publicité		1,046,542	1,905,173
Abonnement – logiciel informatique		523,377	355,871
Formation		359,970	462,782
Déplacements et représentation		44,518	613,463
Autres		6,784,198	4,955,996
Total dépenses de fonctionnement	G	29,776,434	17,195,998
Frais de locaux :			
Loyers		8,995,939	3,558,229
Sécurité		502,095	695,136
Carburant		159,040	134,508
Entretien		132,282	116,437
Autres		470,698	105,752
Total frais de locaux	G	10,260,054	4,610,062

⁽a) Les dons comprennent des services rendus à la Fondaction pour le montage de la structure légale. Ces services, comptabilisés dans un compte à recevoir depuis 2017, ont été reconnus comme des dons à la Fondation en 2019.

(21) IMPÔT SUR LE REVENU (AVANTAGE FISCAL)

L'impôt sur le revenu (avantage fiscal) est calculé comme suit :

		2019	2018
Revenu (Perte) avant impôt sur le revenu (avantage fiscal)	G	<u>17,014,604</u>	<u>(19,270,804</u>)
Impôt sur le revenu (avantage fiscal) calculé en utilisant le taux statutaire de 30%		5,104,380	(5,781,241)
Effets des éléments considérés dans la base imposable :			
Amortissement de l'achalandage (note 9)		(435,514)	(435,514)
Autres dépenses non déductibles		-	176,506
Impôt sur le revenu (avantage fiscal)	G	(4,668,866)	6,040,249

Les pertes reportées et l'avantage fiscal y relatif sont comme suit :

Exercices	Expiration		Perte fiscale	Avantage fiscal (note 8)
2017	2022	G	13,206,864	3,962,059
2018	2023		20,134,164	6,040,249
			33,341,028	10,002,308
Utilisation des pertes reportées en 2019			(15,562,887)	(4,668,866)
Solde à reporter en 2019		G	17,778,141	5,333,442

(22) SOCIETÉS APPARENTÉES

Les sociétés apparentées à Profin S.A. sont les suivantes:

Caribbean Investor Capital (CIC) S.A., fonds d'investisement (Société de Private Equity), qui a des membres de conseil en commun avec Profin.

Pro Capital International Limited, Société domiciliée en Jamaique, qui est une filiale à 100% de CIC S.A. L'activité principale est la prise de participation dans d'autres sociétés.

Pro Capital Limited, société domiciliée en Jamaique, qui est une filiale à 100% de Pro Capital International Limited. L'activité principale de la société et la prise de participation dans d'autres sociétés. Elle possède 16.67% de CIC S.A. et 16.00% de Profin, S.A.

(22) SOCIETÉS APPARENTÉES (SUITE)

Pro Croissance, S.A., société en cours de formation qui sera une filiale à 50% de Profin S.A. L'activité principale est la prestation de services de conseil.

NAOS, S.A., société en cours de formation qui sera une filiale à 100% de Profin, S.A. L'activité principale est la gestion de portefeuille de placements.

Fondaction, fondation-bras social de Profin.

Les soldes des transactions avec les sociétés apparentées sont comme suit :

Aux 30 septembre		2019	2018
Actif:			
Comptes à recevoir apparentés (note7)	G	34,966,785	1,755,802
Avances sur portefeuille (note 7)		<u> </u>	1,000,000
Total actif	G	34,966,785	2,755,802
Passif:			
Effet à payer de CIC, S.A. (note 14)		46,683,027	-
Fonds reçus – services de placement (note 12)		37,678,378	13,186,578
Comptes à payer à Profin Entreprise Individuelle			
(note 14)	G	163,690	-
Comptes à payer CIC (note 14)		<u> </u>	822,278
Total passif	G	84,525,095	14,008,856

Au cours des exercices

Autres revenus et dépenses liés aux apparentées:

		2019	2018
Commissions de souscription sur instruments financiers	G	28.567.371	5,702,397
Services de conseils et d'accompagnement Commissions de gestion de portefeuille Frais de transactions		8,367,585 2,917,604 <u>26,125</u>	1,538,198 1,026,845 <u>57,889</u>
	G	39,878,685	8,325,329
Jetons de présence – Conseil d'Administration Dépenses Fondaction	G G	(5,574,114) (1,104,790) (6,678,904)	(3,761,653) - (3,761,653)

Les dividendes versés à un membre du Conseil d'Administration sur les actions privilégiées totalisent G 296,637 (US\$ 3,749) en 2019 et G 228,930 (US\$ 3,522) en 2018.

(23) ACTIFS FINANCIERS GÉRÉS

Les actifs financiers gérés par Profin pour le compte d'investisseurs, avec leur localisation territoriale, sont comme suit aux 30 septembre:

		2019	2018
Obligations BRH (Haïti) et obligations (Haïti)	G	1,439,011,518	929,280,304
Obligations SIF		240,796,373	-
Fonds communs de placements (États-Unis)		99,855,821	61,276,497
Placements en actions (Haïti)		93,159,753	48,088,700
	G	1,872,823,465	1,038,645,501

(24) **ENGAGEMENTS**

À la date des états financiers, la Société était liée par des engagements annuels de loyer totalisant US\$ 111,264 pour les cinq prochains exercices.